
Convention

Centre Pilote *La main à la pâte* Gardanne-Bouches-du-Rhône

2025



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*
Entre



La Fondation pour l'éducation à la science dans le sillage de *La main à la pâte*, sise au 43 Rue de Rennes, 75006 Paris, représentée par son président Didier Roux, Ci-après, la Fondation

Et

La direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Bouches-du-Rhône, sise 28 bd Charles Nédélec, 13231 Marseille, représentée par l'Inspecteur Académique Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, Jean-Yves BESSOL, Ci-après DSDEN ;

Et

La Municipalité de Gardanne, sise hôtel de ville, cours de la république, 13120 Gardanne, représentée par Hervé GRANIER, maire de Gardanne ; Ci après, la Ville

Et

L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Etienne, sise Campus Georges Charpak, 880 route de Mimet, 13120 Gardanne, représentée par son directeur, Jacques FAYOLLE, Ci-après l'ENSM-SE ;

Et

Aix-Marseille-Université, sise jardin du pharo, 58 boulevard Charles Livon, 13284 Marseille cedex 07, représentée par son président, Éric BERTON, Ci-après AMU ;

Et

La Métropole Aix-Marseille Provence, sise le Pharo, 58 Boulevard Charles Livon 13007 Marseille, représentée par sa présidente, Martine VASSAL, Ci après, la Métropole

Et

L'association « Centre Pilote la Main à la Pâte de Gardanne », sise allée des anémones, 13120 Gardanne, représentée par sa présidente, Catherine ORLANDO,

Ensemble, les parties

Considérant :

- L'objet de la Fondation La main à la pâte qui est d'assurer la coopération scientifique et pédagogique entre différentes institutions, afin d'améliorer la qualité de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école primaire et au collège notamment en contribuant à la formation continue des professeurs ;
- La volonté des pouvoirs publics de développer la qualité de l'enseignement des sciences et techniques, particulièrement à l'école primaire, au collège et au lycée, par une action sur les programmes, la mise en place d'expérimentations, la production de ressources, la formation des enseignants : volonté se manifestant principalement dans la convention-cadre, signée le 8 avril 2022 entre l'Académie des sciences, le ministère

de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et la Fondation *La main à la pâte* ;

- Les objectifs des programmes 140 (Enseignement public du premier degré) et 141 (Enseignement scolaire public du second degré) tels que définis par la loi organique sur les lois de finances de 2001 ;
- Le programme national « Partenaires Scientifiques pour la classe » - anciennement ASTEP (accompagnement en sciences et technologie à l'école primaire), mis en œuvre actuellement par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, l'Académie des sciences qui vise à rapprocher l'école et le monde scientifique, suivant la circulaire du 8 juin 2010 ;
- La création en 2012 du réseau national des Maisons pour la science au service des professeurs, portées par la Fondation La main à la pâte ;
- L'annonce le 1er février 2022 par le ministre de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports d'un plan science et technologie à l'école primaire à partir de la rentrée 2022.

Rappelant :

Qu'en 2000, un réseau de centres pilotes La main à la pâte a été créé à l'initiative de l'Académie des Sciences dans le cadre des actions de soutien au Plan de rénovation de l'enseignement des sciences dans le primaire, lancé par le ministère de l'éducation nationale, ces centres pilotes ayant pour fonction de développer des dispositifs originaux et innovants d'accompagnement de la rénovation de l'enseignement des sciences dans les écoles d'une zone géographique déterminée (ville, circonscription, département) et de produire en commun des ressources pour la mise en œuvre des programmes de l'école primaire.

Qu'en 2012, La main à la pâte est devenue Fondation de coopération scientifique englobant les activités conduites pour l'enseignement des sciences par ses membres fondateurs : l'Académie des Sciences, l'École normale supérieure de Paris et l'École normale supérieure de Lyon.

Qu'en 2014 une convention a été signée, renouvelée en 2017 et en 2022, entre la DSDEN, La municipalité de Gardanne, AMU et l'ENSM pour la création du Centre pilote *La main à la pâte* de Gardanne-Bouches-du-Rhône.

Préambule

Ceci étant rappelé, les signataires de la présente convention, adhèrent aux objectifs de la Fondation pour l'éducation à la science dans le sillage de La main à la pâte qui sont :

- de contribuer à l'amélioration qualitative et quantitative de l'enseignement des sciences à l'école et au collège en menant des actions de développement professionnel pour les enseignants,
- de faire acquérir à tous les élèves des connaissances scientifiques solides leur permettant de comprendre les enjeux du XXI^e siècle par une pédagogie active s'appuyant sur leur curiosité, leur capacité de

questionnement, de raisonnement, d'observation, tout en développant parallèlement des compétences sociales et langagières.

- de contribuer à atténuer les déterminismes sociaux en portant une attention particulière en direction des élèves en difficultés ou à besoins éducatifs particuliers,

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet

- d'acter la poursuite du développement du Centre Pilote *La main à la pâte* de Gardanne-Bouches-du-Rhône ;
- de fixer au Centre Pilote *La main à la pâte* de Gardanne-Bouches-du-Rhône des objectifs opérationnels pour les années scolaires 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028
- de décrire les modalités de mise en œuvre des objectifs fixés au Centre Pilote *La main à la pâte* de Gardanne-Bouches-du-Rhône ainsi que les engagements réciproques des différents signataires.

Article 2 - Objectifs du Centre Pilote *La Main à la pâte*

2.1 **La mise en place de dispositifs d'accompagnements pédagogique et scientifique**, en classe et de classe, pour au moins une séquence d'enseignement en donnant la priorité :

- aux classes recevant un **public d'élèves à besoins éducatifs particuliers**,
- aux écoles relevant de l'**Éducation prioritaire** (en zones urbaine et rurale) et des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Ces accompagnements pourront être réalisés :

- par le coordonnateur du Centre Pilote et ses partenaires (formateurs de l'Éducation nationale, personnels des organismes de recherches...)
- par des scientifiques en activité ou retraités et des étudiants scientifiques dans le cadre du programme « Partenaires Scientifiques pour la classe ».

2.2 **Le développement d'actions et de ressources innovantes à destination des enseignants et formateurs visant à actualiser leurs connaissances scientifiques, à acquérir une pratique pérenne de l'enseignement scientifique fondé sur l'investigation**

Pour cela, le Centre Pilote *La main à la pâte* de Gardanne-Bouches-du-Rhône :

- élabore des **actions originales et innovantes** susceptibles d'être testées dans des classes dans la perspective d'une modélisation et mutualisation après évaluation de leur impact sur les pratiques en classe ;

- met en œuvre des **actions de développement professionnel en sciences et technologie** selon les principes de La main à la pâte, en présentiel ou à distance, en liaison avec les structures locales présentes dans l'académie (Direction académique, Rectorat, INSPÉ, ...).
- crée des **réseaux d'apprentissages** pour permettre aux enseignants de travailler ensemble et de mutualiser leurs expériences, de construire une expertise collective par rapport à l'enseignement des sciences, par exemple :
 - en mettant en place des groupes d'échanges au sein des écoles, des collèges et inter établissements ;
 - en organisant des rencontres entre professeurs, scientifiques et professionnels des métiers scientifiques.

2.3 La mise à disposition de ressources aux enseignants et aux classes en assurant un soutien logistique et didactique par :

- Le développement d'un centre de ressources à Gardanne disposant de matériels et de documents (modules, documents scientifiques et pédagogiques) empruntables et deux centres ressources à Marseille et à Salon;
- Le développement d'un site internet ou de supports de communication présentant les actions et services offerts par le Centre Pilote *La main à la pâte* de Gardanne-Bouches-du-Rhône

2.4 L'évaluation des dispositifs et des actions mis en œuvre par le centre et de leur impact sur les enseignants et les élèves par :

- Un bilan annuel quantitatif sur la base d'indicateurs communs sera transmis à la Fondation et aux partenaires du Centre Pilote *La main à la pâte* de Gardanne-Bouches-du-Rhône ;
- Un bilan quantitatif et qualitatif, en fin de convention, précisant l'impact des actions du Centre pilote *La main à la pâte* de Gardanne-Bouches-du-Rhône, en référence aux objectifs de la présente convention.

2.5 La participation du centre pilote à des projets spécifiques, actions ou travaux initiés par la Fondation et /ou par les réseaux nationaux qu'elle soutient (réseaux des centres pilotes, des Maisons pour la science) :

- Participation, à la demande de la Fondation ou à la demande d'un Centre Pilote *La main à la pâte* Gardanne-Bouches du Rhône à la **mise en œuvre de projets**. Cette participation du Centre Pilote peut concerner par exemple :
 - La conception d'un projet ou d'une ressource, en étant membre actif du groupe de travail chargé de son élaboration ;
 - L'expérimentation et la mise en place dans des classes du Centre Pilote La main à la pâte de Gardanne Bouches-du-Rhône du projet ou de la ressource élaborés par la Fondation ou ses réseaux ;
 - Tests en classe ;
- Participation aux **travaux des réseaux**, par exemple :

- en coordonnant le programme national « Partenaires Scientifiques pour la classe » dans les écoles de son secteur ;
- en établissant des liens interdegrés ;
- en favorisant des collaborations entre des écoles et des collèges du secteur pratiquant l'EIST.
- Participation, à la demande de la Fondation, à des missions de développement professionnel ou d'évaluation des pratiques de l'enseignement des sciences fondé sur l'investigation au niveau national voir international.

Article 3 - Moyens attendus

Pour remplir sa mission le Centre Pilote La main à la pâte de Gardanne-Bouches-du-Rhône doit disposer :

- d'un **coordonnateur** dédié aux actions du Centre Pilote La main à la pâte de Gardanne-Bouches-du-Rhône ;
- de **locaux** (bureau, salle pour les ressources, éventuellement salle d'expérimentation donnant la possibilité de recevoir des classes et salle de formation) ;
- d'une **structure porteuse** l'association « *La main à la pâte* de Gardanne » qui pourra encaisser les subventions éventuelles attribuées aux projets du Centre Pilote par des partenaires. Le Centre Pilote demeure néanmoins seul responsable de la mise en œuvre des projets

Article 4 - Coordination et pilotage du Centre pilote *La main à la pâte*

4.1 Missions du coordonnateur

Le coordonnateur met en œuvre les objectifs fixés à l'article 2 de la présente convention, avec le concours de ses partenaires.

Il coordonne :

- La mise en place de dispositifs de développement professionnel et d'accompagnement scientifique et pédagogique des enseignants et des classes ;
- La mise en relation des acteurs de terrain et des différentes institutions partenaires ainsi que la gestion des intervenants (partenaires, accompagnateurs, étudiants) dans les classes ;
- La prévision et la gestion des ressources mises à la disposition des enseignants et des classes ;
- Le suivi régulier et l'évaluation des actions menées par le Centre Pilote ;
- L'information et la valorisation des actions du Centre Pilote *La main à la pâte* de Gardanne-Bouches-du-Rhône auprès des enseignants et des partenaires (informations aux écoles, compte rendu d'actions, bilan annuel...).

Il assure la mise en ligne des ressources du Centre Pilote sur le site internet mis à disposition par la Fondation, en veillant à respecter les recommandations figurant dans le guide de bonnes pratiques figurant en annexe.

•

Il est en charge de la gestion budgétaire du Centre Pilote *La main à la pâte* de Gardanne-Bouches-du-Rhône

4.2 Le Comité de pilotage:

Composé des représentants des partenaires du centre, ce comité définit les orientations et les priorités du Centre Pilote *La main à la pâte* de Gardanne-Bouches-du-Rhône, le nombre de classes à impliquer, le budget. Il contrôle la mise en œuvre des actions, leurs suivis et leurs évaluations. Le coordonnateur réunit ce Comité au moins une fois dans l'année. Si nécessaire, il anime un groupe de travail opérationnel plus régulièrement.

Article 5 - Les engagements des différents partenaires

Afin de réaliser les objectifs décrits article 2, les différents partenaires du Centre Pilote s'engagent au regard de leurs activités, compétences et moyens humains et financiers à accompagner le Centre Pilote *La main à la pâte* de Gardanne-Bouches-du-Rhône dans l'atteinte de ceux-ci.

5.1 - Les engagements de la Fondation La main à la pâte

La Fondation en sa qualité de coordonnateur national des Centres Pilotes :

- Organise annuellement en présentiel ou à distance des temps d'échange avec le réseau des Centres Pilotes afin de capitaliser et mutualiser les expériences et ressources, et décider d'actions communes ;
- Valorise nationalement les actions locales ;
- Accompagne les Centres Pilotes dans certains projets spécifiques et/ou ceux menés à son initiative ;
- Dédie une partie de ses ressources humaines à la coordination du réseau et l'accompagnement d'actions locales, notamment en termes d'appui à la formation ;
- Assure une veille sur les appels à projets nationaux et internationaux et sollicite les acteurs publics pour tenter d'obtenir des financements pour les actions des Centres Pilotes ;
- Verse annuellement une subvention de 200 € pour les frais de fonctionnement des Centres Pilotes
- Organise des appels à projet qui pourront donner lieu au versement de subventions complémentaires.

Article 5.2 - Les engagements de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Bouches-du-Rhône

La DSDEN des Bouches du Rhône, forte de sa mission sciences (maillage des conseillers pédagogiques départementaux repartis sur les CRDS du département) s'engage à veiller à la mise en œuvre des objectifs définis pour le Centre Pilote *La main à la pâte* Gardanne-Bouches du Rhône.

La DSDEN maintient la mise à disposition pour une durée de cinq ans, par l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN), d'un coordonnateur du Centre Pilote, conseiller pédagogique exerçant ses missions à l'échelle départementale, coordonnateur du groupe des conseillers pédagogiques Sciences, pour les actions et les objectifs du Centre Pilote *La main à la pâte* de Gardanne-Bouches-du-Rhône. Il sera associé aux réflexions nationales concernant les Centres Pilotes. Il devra diffuser l'information et les outils au niveau de l'ensemble des conseillers pédagogiques départementaux sciences, suite à leur demande.

La DSDEN favorise les actions de formation initiale et continue en sciences sur les temps institutionnels dévolus à la formation.

La DSDEN autorise la participation des acteurs du Centre Pilote *La main à la pâte* de Gardanne-Bouches-du-Rhône aux actions concernant l'enseignement des sciences, en France et à l'étranger, sur proposition de la fondation *La Main à la pâte* et sous réserve de la prise en charge par l'organisateur des frais de déplacement et de séjour des participants.

La DSDEN mobilise les personnels d'Inspection et de direction ainsi que les professeurs des écoles et les enseignants des disciplines concernées autour des expérimentations pédagogiques liées à l'enseignement des sciences menées par le Centre Pilote *La main à la pâte* de Gardanne-Bouches-du-Rhône.

Article 5.3 - Les engagements de la Ville de Gardanne

Dans le cadre du développement des actions d'éducation aux sciences pendant le temps scolaire et hors temps scolaire, la Ville, qui accueille déjà le CRDS met à disposition des locaux sécurisés, équipés d'une connexion internet, permettant l'accueil de publics scolaires et non scolaires et en assure l'entretien et la maintenance.

La ville assure les frais de transports des élèves de la commune sur les sites concernés par les projets scientifiques et technologiques menés.

La direction générale, adjointe à l'éducation, culture et vie citoyenne de la ville favorise l'organisation d'événements qui mettent en relation les partenaires internes et externes de projets sur les thématiques scientifiques.

La ville assure la mise à disposition, à titre gratuit, d'un logement permettant, si nécessaire, l'accueil d'élève polytechnicien du Centre Pilote *La main à la pâte* de Gardanne-Bouches-du-Rhône.

Article 5.4 - Les engagements de la métropole Aix-Marseille Provence

La Métropole s'engage à participer aux comités de pilotage du Centre Pilote *La main à la pâte* de Gardanne-Bouches du Rhône.

La Métropole, à travers son programme « Classes engagées » à destination des écoles élémentaires de son territoire, s'engage à accompagner les enseignants sélectionnés sur ce dispositif dans la réalisation de leur projet d'éducation au Développement Durable.

La Métropole, à travers ce programme, prend en charge financièrement la mise en place d'interventions en classe et/ou sortie sur le terrain par des éducateurs en EEDD qualifiés (hors frais de transport et entrées de site à la charge des écoles).

La Métropole favorise la mise en œuvre d'actions éducatives auprès de différents publics sur des thématiques scientifiques.

Article 5.5 - Les engagements de l'École des Mines de Saint-Etienne, Campus Georges Charpak Provence

L'ENSM-SE, à travers le Campus Georges Charpak Provence, s'engage à participer aux comités de pilotage du Centre Pilote La main à la Pâte de Gardanne-Bouches du Rhône.

L'ENSM-SE, à travers le Campus Georges Charpak Provence, s'engage à participer chaque année au dispositif « Partenaires Scientifique pour la classe », par exemple en proposant des élèves ingénieurs pour l'accompagnement des classes et/ou à participer à la réalisation d'outils pédagogiques sur les thématiques définies par le comité de pilotage en lien avec le territoire.

L'ENSM-SE, à travers le Campus Georges Charpak Provence, s'engage à intervenir dans le cadre de la formation continue des enseignants conduite par le Centre Pilote La main à la pâte de Gardanne-Bouches-du-Rhône.

L'ENSM-SE, à travers le Campus Georges Charpak Provence, s'engage à faire découvrir la recherche et ses métiers aux élèves et enseignants concernés par les projets développés avec le Centre Pilote *La main à la pâte* de Gardanne-Bouches-du-Rhône.

Article 5.6 - Les engagements d'Aix-Marseille Université

l'AMU s'engage à participer aux comités de pilotage du Centre Pilote *La main à la pâte* de Gardanne-Bouches-du-Rhône.

L'AMU, à travers sa composante UFR Sciences et sa cellule de culture scientifique, s'engage à poursuivre son implication dans le dispositif « Partenaires Scientifiques pour la classe » par la participation du parcours de licence Plurisciences et des écoles doctorales en sciences.

AMU s'engage, à travers la cellule de Culture Scientifique et technique, à identifier des chercheurs accompagnateurs des projets et impliquer ceux-ci dans la co-construction avec les professeurs des écoles.

Article 6 - Gestion des subventions

L'association « Centre Pilote la main à la pâte de Gardanne » assurera la gestion des subventions prévues à l'article 5.1. Les subventions seront versées sur son compte bancaire dont les références sont les suivantes :

Crédit Mutuel					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	09076	00020480701	41	EUR	CCM LA DESTROUSSE
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)			BIC (Bank Identifier Code)		
FR 76 10278090760002048070141			CMCI FR 2A		
Domiciliation			Titulaire du compte (Account Owner)		
CCM LA DESTROUSSE			CENTRE PILOTE LA MAIN A LA PATE		
53 AVENUE DES MARRONNIERS			DE GARDANNE		
13112 LA DESTROUSSE			CRDS CENTRE SAINT PIERRE		
TÉL: 04 96 18 90 88			7 AVENUE DES ANEMONES		
			13120 GARDANNE		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de virements ou de prélèvements de votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards.			PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		

La subvention de 200 € de l'année 1 sera versée à la signature de la convention. Pour les années scolaires suivantes, la subvention sera versée en septembre sous réserve de l'envoi en fin d'année scolaire précédente du bilan prévu à l'article 2.4.

Article 7 - ~~Communication~~ Propriété intellectuelle

La Fondation La main à la pâte met à la disposition des centres pilotes un site internet permettant la publication de ressources. En qualité d'hébergeur du site, la Fondation décline toutes responsabilités sur le contenu publié. Le centre pilote, par le biais du coordinateur, publie en toute autonomie et en qualité d'éditeur au sens de la loi. Il doit s'assurer de disposer des droits patrimoniaux et/ou voisins sur les ressources publiées, dont il reste propriétaire, et garantit la Fondation contre tous troubles ou évictions.

Les ressources publiées sur le site internet des centres pilotes sont placées automatiquement sous licence Creative Commons CC-BY-NC-SA 4.0 ce que reconnaît expressément le centre pilote.

Article 8 : Communication

Les parties peuvent communiquer sur le projet du Centre Pilote *La main à la pâte* de Gardanne-Bouches-du-Rhône de la manière qui leur semblera appropriée sous réserve d'en informer au préalable le coordonnateur.

Les parties s'engagent à faire mention de la participation des autres partenaires, notamment en utilisant les logos fournis par les parties elles-mêmes, dans l'ensemble des documents et supports de communication.

Les parties s'engagent à ne pas porter atteinte à leur image et à leur réputation ainsi qu'à celle du Centre Pilote *La main à la pâte* de Gardanne-Bouches-du-Rhône.

Article 9 – Durée de la convention

Cette convention prendra effet à sa date de signature et couvre les années scolaires citées à l'article 1.

Toute modification fera l'objet d'un avenant.

Article 10 : Litiges

La présente Convention est soumise à la loi française.

En cas de litige, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable conforme à l'esprit général de la présente Convention.

Tout litige portant sur la présente convention et qui n'a pas pu être résolu par voie amiable dans les deux (2) mois suivant son apparition sera porté devant le Tribunal compétent du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

Annexe 1 : description de la licence Creative Commons CC-BY-NC-SA 4.0

Annexe 2 : guide bonnes pratiques de propriété intellectuelle

Gardanne, le 03/07/2025

Le Président de la Fondation <i>La main à la pâte</i>	Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale des Bouches-du-Rhône	Le Directeur de l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne
Monsieur Didier ROUX	Monsieur Jean-Yves BESSOL	Monsieur Jacques FAYOLLE
Le Maire de Gardanne	Le Président d'Aix-Marseille Université	La Présidente de la Métropole
Monsieur Hervé GRANIER	Monsieur Éric BERTON	Madame Martine VASSAL
La Présidente de l'association Centre Pilote <i>La main à la pâte</i> Gardanne		
Madame Catherine ORLANDO		